

Strasbourg, le 19 mars 2024

PRINTEMPS DE LA PETITE ENFANCE STRASBOURGEOISE

Bilan mi-mandat de la politique famille
et petite enfance de la Ville de Strasbourg





SOMMAIRE

- I. Assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents 5
- II. Faciliter l'accès à une place en crèche, notamment pour les familles monoparentales ou en recherche d'emploi 14
- III. Éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain 19
- IV. Conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les acteur·trices aux projets et à leur évaluation 26
- V. Annexes 34

INTRODUCTION

Les premières années de la vie d'un enfant et l'attention qui lui est donnée sont cruciales pour son devenir et les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Les connaissances actuelles du développement de l'enfant soulignent l'importance d'un environnement de qualité fait de bienveillance, d'éveil et de stabilité dès la naissance.

La ville de Strasbourg, dans sa politique volontariste, propose une offre diversifiée d'accueil pour les enfants (de leurs 10 semaines à leur entrée à l'école maternelle) et d'accompagnement du nouveau parent.

Il existe en effet différents modes d'accueil, adaptés aux besoins du jeune enfant et permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et vie personnelle. L'accueil peut être collectif dans un établissement au sein d'un groupe d'enfants, ou un accueil dit individuel, assuré par un·e assistant·e maternel·le agé·e ou une garde à domicile.

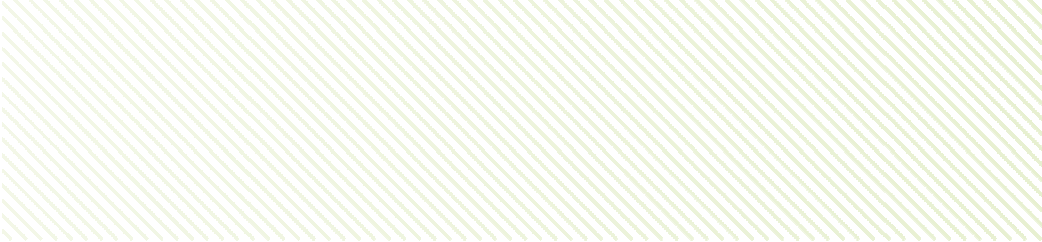
La ville de Strasbourg propose une offre de places d'accueil qu'elle cofinance sur tout son territoire, 12 crèches municipales, 56 crèches associatives (dont 16 crèches parentales) et 7 crèches familiales. Elles s'inscrivent toutes dans les objectifs de qualité édictés par la charte nationale (cf. annexe 3).

Partant de la richesse de cette offre d'accueil et forte des compétences des acteurs et actrices, ainsi que des professionnel·les, la Ville articule sa politique petite enfance autour des orientations suivantes :

- Assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents
- Faciliter l'accès à une place en crèche, notamment pour les familles monoparentales ou en recherche d'emploi
- Éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain
- conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les partenaires

La ville de Strasbourg organise du 15 au 23 mars 2024 son premier « Printemps de la petite enfance Strasbourgeoise ». Il s'agit d'un temps fort qui est consacré aux très jeunes enfants (0-3 ans), à leurs parents ainsi qu'aux professionnel·les de la petite enfance. Ce printemps s'organise autour d'ateliers-jeux, d'installations, de sorties, d'échanges et de réflexions pédagogiques, articulés autour de 3 angles :

- La parentalité
- L'éveil culturel
- L'éveil à la nature



Le programme vise à valoriser les politiques et initiatives locales qui sont menées au quotidien auprès des très jeunes Strasbourgeois et auprès de leur famille. La ville de Strasbourg porte en effet une politique très ambitieuse d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et du parent.

Le programme détaillé est mis à disposition du grand public via <https://stras.me/ppe24>.

I. Assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents



La ville de Strasbourg assure une offre d'accueil de qualité, diversifiée et soutenant le bien-être et l'épanouissement des enfants et des professionnel·les de la petite enfance.

Cette offre d'accueil accorde une attention particulière aux familles les plus vulnérables, notamment les familles monoparentales.

A. Créer de nouvelles places d'accueil en établissement collectif

Dans un objectif d'équité territoriale, la ville de Strasbourg renforce actuellement l'offre d'accueil collectif dans différents quartiers. Ces développements nécessitent des créations de nouveaux établissements ou des acquisitions foncières et permettent de développer de nouvelles places en crèches (appelés établissements d'accueil du jeune enfant, EAJE).

→ Projet de création de la Maison de la petite enfance rue des fleurs/Carpe-Haute de 60 places

Livraison janvier 2026 - Coût : 4,6 M€



MPE rue des fleurs/Carpe-Haute

- Projet de création de la Maison de la petite enfance de Finkwiller de 30 places
La future Maison de la petite enfance de Finkwiller est optimalement située dans le secteur géographique très demandé du grand centre avec des espaces de jeux extérieurs, dans un espace boisé classé.

Livraison septembre 2025 - Coût : 3,040 M€



Maison de la petite enfance Finkwiller Avant / Après

- Projet de création d'une crèche de 30 places au Neuhof, secteur Canonniers.
Contribution de la Ville à ce projet porté par Habitation moderne

À plus long terme, la Ville de Strasbourg planifie des projets pour répondre à des besoins dans des quartiers en développement :

- Projet de création d'une Maison de l'enfance à Cronembourg
Descriptif : création d'une crèche et d'un LAPE/Relais PE. Démarrage après 2026

- Projet de création d'une Maison de l'enfance sur le secteur des 2 Rives et Starlette
Descriptif : création de 2 crèches et d'un LAPE/Relais PE. Démarrage après 2026

B. Transformer les jardins d'enfants municipaux pour les adapter à la nouvelle réglementation et mieux répondre aux besoins des familles

La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 prévoit l'instruction scolaire obligatoire à partir de 3 ans. Cette loi impacte les jardins d'enfants, une catégorie d'établissements qui accueillent les enfants de 2 à 4 ans. La ville de Strasbourg est particulièrement concernée par ces évolutions, car elle accueille historiquement de nombreux Jardins d'Enfants.

Une proposition de loi de l'Assemblée nationale vise, finalement, à pérenniser les jardins d'enfants existants lorsque ceux-ci sont gérés par une collectivité publique ou bénéficient de financements publics (discussion en séance publique du Sénat le 19 mars 2024).

Quelle que soit l'issue de ces évolutions législatives, la ville de Strasbourg a prévu un programme ambitieux d'évolution de ses jardins d'enfants municipaux : au moins 3 d'entre eux seront transformés en établissement d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans les 2 prochaines années. Ils seront en capacité d'accueillir des enfants de 0 à 3 ans et pourront désormais proposer des services complets avec possibilité d'accueil à temps plein et de restauration pour tous. Une cuisine sur place est prévue dans le cadre de ces transformations. Ces projets financés par le budget de la ville de Strasbourg visent à améliorer la qualité d'accueil des enfants et des professionnel·les, conformément aux nouvelles obligations réglementaires et bâtimementaires (arrêté du 31 août 2021 fixant à minima les aménagements à entreprendre dans les établissements d'accueil du jeune enfant).

→ **Le jardin d'enfants Halte-Garderie FRITZ** est actuellement en travaux afin d'offrir 40 places d'accueil. Pour ce faire, la structure est fermée depuis novembre 2022 et ce jusqu'au mois d'août 2024 afin de réaménager les locaux pour répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans (espaces de vie, de sommeil, de repas)., Une cuisine sur site, ainsi qu'un ascenseur y seront installés. D'autres de travaux de rénovation sont également nécessaires (toiture, isolation) L'espace extérieur a été végétalisé en 2021.

Coût des travaux : 2,4M d'euros



Maquette du futur EAJE Fritz rénové avec la pose d'un ascenseur, et des espaces de vie pour enfants plus adaptés aux moins de 3 ans

→ **Le jardin d'enfants Halte-garderie Bâle** va bénéficier de travaux afin d'offrir 60 places d'accueil pour des enfants de moins de 3 ans. L'établissement sera fermé à partir de septembre 2024. Les travaux consistent à aménager des unités de vies pour 15 enfants avec des espaces de sommeil et des espaces sanitaires en liaison fonctionnelle. Une cuisine sur site, ainsi que des espaces dédiés au personnel sont également prévus. L'espace extérieur va bénéficier d'une végétalisation.

Coût des travaux : 2M d'euros - Démarrage des travaux automne 2024

→ **Le Jardin d'enfants Tuilerie** va bénéficier de travaux afin d'offrir 30 places d'accueil pour enfants de moins de 3 ans. Les travaux porteront sur la création de 2 unités de vies de 15 enfants, des espaces de jeux et des espaces pour le personnel.

Coût des travaux : 770 000 euros - Démarrage des travaux en septembre 2025

→ Une réflexion globale est engagée pour le devenir d'autres jardins d'enfants (**STOLTZ et FLANDRE**) afin d'identifier l'usage petite enfance le plus ajusté aux spécificités de ces établissements et du quartier.

C. Soutenir les professionnel·les de la petite enfance

Le bien-être et l'épanouissement des enfants passent par le bien-être des professionnel·les qui les accueillent. La ville de Strasbourg considère qu'il est donc essentiel de soutenir les professionnel·les dans leurs missions éducatives et sociales en dotant les équipes d'effectifs qualifiés suffisants et en portant une attention particulière à la qualité de vie au travail.

Depuis le début du mandat, la Ville de Strasbourg s'est inscrite dans une politique volontariste visant à améliorer les conditions de travail de ses équipes :

- Mise en place d'une équipe de personnels « volants » pour renforcer les équipes et répondre aux besoins en cas d'absence au travail dans les EAJE municipaux
- Organisation depuis 2022 de groupes d'analyse de la pratique professionnelle pour les professionnel·les de terrain et pour l'encadrement en ayant recours à une expertise externe, via un marché public dédié pour les acteur·trices municipaux (budget annuel de 20 000€)
- La prise en compte des enjeux de temps de travail et de conciliation avec la vie personnelle : réflexions en cours sur l'organisation du temps de travail, octroi de temps de repos et répit (Noël, pont de l'ascension), temps collectifs
- Conformément aux préconisations du rapport de l'IGAS, organisations de journées pédagogiques annuelles, à l'attention de l'ensemble des crèches du territoire (3,5 jours par an)
- Organisation de conférences dans le cadre de la mise en œuvre de la charte qualité (budget annuel de 18 000€)
- Déploiement de plans de formation dédiés à la petite enfance et aux axes stratégiques de la collectivité telles que: formation à l'égalité de genre de 2 jours, formation de sensibilisation à l'autisme, formations dédiées à la petite enfance (CNFPT)
- Poursuite des mesures de prévention concernant la santé au travail des personnels (études de bruits, mise à jour des DUERP)
- Contribution aux réflexions portées par la CAF du Bas-Rhin concernant les risques professionnel·les de la petite enfance
- Proposition aux professionnel·les d'actions dans le cadre du développement professionnel permettant aux agent·es de prendre du recul par rapport à leur quotidien au contact d'enfants, d'expérimenter de nouvelles pratiques avec des collègues et métiers différents, de créer du lien et de fédérer les équipes (exemple : atelier d'écriture, yoga, sophrologie, spectacles TJP...)

La Ville de Strasbourg contribue également à l'accompagnement du développement professionnel des salariés des associations gestionnaires d'EAJE au travers du déploiement de la charte qualité :

- Immersions croisées triennales par un binôme coordinatrice ville de Strasbourg et une directrice paire d'un EAJE, dans les crèches municipales, associatives et parentales de la ville de Strasbourg
- Déploiement de l'outil d'auto-évaluation et du programme d'actions annuel au regard de la Charte dans l'ensemble des EAJE
- Invitation aux conférences et séminaires organisés pour tous les publics (salariés associatifs et agent-es municipaux)
- Organisation de réunions territoriales trimestrielles portant sur des thématiques petite enfance et parentalité : par exemple, le temps de familiarisation, l'observation, la coopération avec les parents, l'éveil à la nature, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, le plurilinguisme...

D. Accueillir l'enfant tel qu'il est et en toute sécurité

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet et personne de droit. La France garantit les droits énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant et prend systématiquement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant.

Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

L'épanouissement des jeunes enfants passe également par la reconnaissance de leur langue familiale et de la culture qu'ils portent. La reconnaissance et la valorisation des langues et cultures familiales sont inscrites dans les projets éducatifs avec des actions menées associant les parents. Le développement avec les acteurs et les actrices de la culture - médiathèques, orchestre, musées, spectacles vivants- permettent d'éveiller les jeunes enfants à la diversité des expressions artistiques.

Les professionnel·les sont invité·es à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

Enfin, la Ville renforce la prévention des violences sexuelles sur les enfants. Dans le secteur de la petite enfance, cette prévention passe par la qualité des recrutements, un contrôle renforcé des casiers judiciaires et par une sensibilisation des enfants au sujet du « mon corps m'appartient ».

1. Reconnaissance des droits de l'enfant

Dans le cadre de la **Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre**, le service famille petite enfance propose différentes actions à destination des parents, des professionnel·les et des enfants (conférence, table ronde, projection de film, ateliers parents-enfants, exposition...) :

- En 2020, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, organisation internationale dont le siège est à Strasbourg, chaque famille a reçu un document appelé « *passport pour tes droits* » qui présente les principaux droits fondamentaux reconnus aux enfants par ce texte.
- En 2021, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la ville de Strasbourg et l'UNICEF organisent une conférence/table ronde sur le thème de « Strasbourg, ville des enfants » le samedi à l'aubette.

En 2022, trois cafés-rencontres gratuits sont proposés le 19 novembre autour des pédagogies actives dans lesquelles l'enfant est sujet et acteur de son développement. Trois sites de crèches ont pu développer la pédagogie par la nature, l'itinérance ludique et la pédagogie Pikler.

- Le 20 novembre 2023, dans le cadre de la signature de la charte « ville à hauteur d'enfants », un film documentaire intitulé « *Citizen kids* » a été projeté au cinéma Cosmos en présence de la réalisatrice : Valérie Simonet.

Inspiré des travaux du psychopédagogue italien, Francesco TONUCCI, il invite à regarder la ville à travers des yeux d'enfants comme levier de changement de l'espace urbain.



2. Reconnaissance des langues et cultures familiales

Dans un objectif de reconnaissance des langues et cultures familiales la Ville accompagne les professionnel·les au travers de formations avec l'appui de l'association DULALA « d'une langue à l'autre ».

En 2022, l'ensemble de l'équipe éducative des Maisons de la petite enfance du Neuhof et de Cronembourg ont bénéficié d'une formation collective proposée par DULALA et financée par la région Grand Est.

En 2023, le projet « Dulala » est né de la volonté forte des acteurs et actrices de la petite enfance du quartier de HautePierre (crèches collectives et familiales, Protection maternelle et infantile, Lieu d'accueil parents-enfants et Relais petite enfance) souhaitant mettre en exergue la thématique du développement du langage et des livres, financé dans le cadre des cités éducatives.

Il s'articule autour de :

- 2 sessions de formation à destination des professionnel·les de la petite enfance, élargies aux partenaires du quartier de HautePierre
- 15 ateliers à destination des enfants
- 2 groupes de discussion avec les parents

3. Éveil à l'art

Dans un objectif d'éveil à l'art pour les tout·es petit·es, la Ville développe des projets culturels en lien avec les partenaires du secteur.

Le jardin d'enfants Halte-garderie Canardière a bénéficié d'une résidence artistique de la compagnie « *Citar'lab* » en lien avec le projet de l'établissement et soutenu par Cadence (centre pour l'art, la danse, l'enseignement et la culture) intitulé « Les mélodies de la nature ».

La Ville de Strasbourg a officiellement été désignée par l'UNESCO « Capitale mondiale du livre » en 2024. Le programme pour la petite enfance se dessine en un éventail d'actions et propositions à destination des professionnel·les petite enfance, des enfants et des familles, dont les grands axes sont :

- La dotation d'une sélection de livres en 2023 puis en 2024
- Le concours du livre « *Les bébés lisent notre monde* »
L'objectif est de fédérer chaque établissement autour d'un projet commun en lien avec le livre et le label Strasbourg capitale mondiale du livre par la création d'un livre/support narratif à destination des enfants de la naissance à 3 ans
- L'organisation d'un colloque les 7 et 8 juin 2024 intitulé « Quand le livre rencontre les arts » avec une attention pour les assistant·es maternel·les invité·es le samedi 8 juin 2024

Un temps de rencontre sur un BATORAMA, une bulle sensorielle en partenariat avec le service des médiathèques en avril 2024

- Une tournée de spectacle petite enfance « Haut comme 3 livres » la première quinzaine de juillet 2024
- Une tournée de 15 jours du dispositif artistique et pédagogique d'ELISA GEHIN dans 3 médiathèques, 2 établissements petite enfance, ainsi que le 5^{ème} lieu.

E. Perspectives et mise en place du service public de la petite enfance

La loi pour le plein emploi voté le 14 novembre 2023 fixe dans son article 10 la création du « service public de la petite enfance ». Elle désigne ainsi les communes comme **autorités organisatrices de la petite enfance**.

Ainsi, au cours des prochaines années, le rôle de la Ville de Strasbourg dans l'accueil des jeunes enfants va encore s'amplifier. La Ville va ainsi poursuivre sa politique de qualité au service des familles de son territoire. Elle mène déjà l'essentiel des missions conférées par la loi, mais certaines deviennent obligatoires, et notamment :

- recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles disponibles sur leur territoire : Assistantes maternelles et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, ainsi que les futurs parents, poursuite de l'animation des relais petite enfance sur le territoire de la Ville,
- à compter du 1er janvier 2025, élaborer et mettre en œuvre un « schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant »
- jouer un nouveau rôle pour la Ville dans le suivi des offres privées sur son territoire (les autorisations d'ouverture des EAJE nécessiteront un avis préalable de l'autorité organisatrice avant toute demande « de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans »).

II. Faciliter l'accès à une place en crèche, notamment pour les familles monoparentales ou en recherche d'emploi

Disposer d'un mode d'accueil pour son jeune enfant est une préoccupation de beaucoup de familles, quelles que soient sa composition, les spécificités des besoins et la situation des parents.

Les Relais petite enfance sont des lieux offerts aux familles ou futurs parents par la ville de Strasbourg pour les informer et répondre à toutes leurs questions liées à l'accueil de leurs jeunes enfants. Ils sont présents au plus près des habitant·es dans tous les quartiers de Strasbourg.

Les 8 Relais Petite enfance accompagnent les familles individuellement et gratuitement lors de rendez-vous personnalisé avec un·e professionnel·le expert·e de la petite enfance. Tous les modes d'accueil leur sont présentés pour faciliter aux parents ou futurs parents le choix d'un mode d'accueil, soit en crèche collective, soit chez un·e assistant·e maternel·le.

Pour les familles résidant à Strasbourg, une demande d'accueil de plus de 20 heures par semaine en crèche collective ou en crèche familiale peut être enregistrée sur la base des besoins exprimés (nombre de jours et horaires d'accueil souhaités, date d'entrée souhaitée). Les parents ont la possibilité de formuler plusieurs vœux de crèches.

Pour faciliter le parcours des parents, les informations et prises de rendez-vous sont centralisées sur un seul contact :

- Tél. : 03 68 98 51 17
- E-mail : relaispetiteenfance@strasbourg.eu

Ainsi, près de 3 000 demandes d'accueil en crèches sont traitées chaque année par les Relais de la Ville et permettent d'orienter au mieux les familles, quelle que soit leur situation.

Pour une population de 9 084 enfants de moins de 3 ans (*source IMAJE 2023 CAF du Bas-Rhin*), Strasbourg dispose d'une offre d'accueil diversifiée composée de :

- 2 446 places d'accueil collectif municipal ou cofinancées par la Ville
- 299 places d'accueil collectif dans les crèches HUS et crèches interentreprises (8 établissements)
- 500 places d'accueil en crèches familiales (7 crèches familiales associatives)
- 732 places d'accueil proposées par les micro-crèches privées (financement de type PAJE)
- 683 enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle (*dernière donnée disponible 2021*)

Le taux de couverture en EAJE de 39,5% à Strasbourg représente presque le double de la moyenne nationale (20,1%), preuve de l'ampleur de l'offre collective à Strasbourg.

A. Accorder une priorité et une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap et aux enfants issus de familles vulnérables

Pour répondre aux enjeux sociaux de son territoire, la Ville de Strasbourg a intégré des critères de priorité dans sa politique d'attribution des places d'accueil en établissement collectif.

Ainsi, sont pris en compte, les situations sociales et de santé, les situations familiales (monoparentalité) ainsi que l'activité des parents (recherche d'emploi et emploi).

Les priorités d'accueil de la ville de Strasbourg

Ainsi, la Ville de Strasbourg a établi 4 priorités d'accès aux établissements municipaux et associatifs.

Priorité 1 : Les situations sociales et de santé

- Enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique
- Enfant en situation de vulnérabilité identifié par la Protection Maternelle et Infantile ou la Collectivité européenne d'Alsace
- Enfant issu d'une famille monoparentale dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont le parent est en activité ou en recherche d'emploi

Priorité 2 : La situation familiale

- Grossesse multiple ou enfant dont un membre de la fratrie est accueilli dans l'établissement avec une présence simultanée d'au moins 6 mois
- ET :
- Dont les deux parents en activité (ou l'un des deux en activité et l'autre à la recherche d'un emploi)
 - Dont le monoparent est en activité ou en recherche d'emploi

Priorité 3 : L'activité des parents

- Enfants dont les deux parents sont en activité (ou l'un des deux en activité et l'autre à la recherche d'un emploi)
- Enfants dont le monoparent est en activité ou à la recherche d'un emploi

Priorité 4 : Demandeurs d'emploi

- Enfants dont les deux parents sont à la recherche d'un emploi.

Quelques chiffres pour les demandes d'accueil 2023/2024.

- 2481 demandes d'accueil
- 1 499 propositions d'accueil aux parents par la commission d'attribution des places, soit 61% de propositions
- 1 012 places acceptées par les familles, soit 68% d'acceptation
- 462 désistements des familles, soit 32%

Fin 2023, un questionnaire a été envoyé à 369 familles qui avaient été sur la liste d'attente 2023/2024 pour connaître leur parcours et le mode d'accueil alternatif mis en place pour leur enfant. Les réponses sont les suivantes (*taux de réponse est de 26%*) :

- 40% des familles ont trouvé un mode d'accueil (principalement en micro crèche privée)
- 3% n'ont plus besoin d'un mode d'accueil (déménagement, congé parental, entrée à l'école maternelle)
- 57% sont toujours à la recherche d'un mode d'accueil

1. Insertion professionnelle des parents

Un dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) mis en place avec France Travail, la mission locale et la CAF vient compléter cette action en faveur des familles ou monoparent en situation d'insertion professionnelle et propose 40 places réservées dans 12 établissements associatifs et municipaux.

2. L'accueil inclusif

Pour assurer l'accueil des enfants porteurs de handicap et leur bonne intégration dans les établissements, la Ville a développé des partenariats avec l'Apédi Alsace, spécialisée dans l'accompagnement des personnes à besoins particuliers qui peuvent présenter des handicaps intellectuels/moteurs ou des troubles du comportement. Ainsi, la ville de Strasbourg a recours à l'expertise de cet acteur majeur du territoire alsacien au travers :

- **Du centre ressources « petite enfance et handicap »**
Le centre ressources « petite enfance et handicap » a pour objectif de faciliter l'accueil en milieu ordinaire des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap. Il s'inscrit dans une perspective de réduction des inégalités d'accès au droit commun en facilitant le plus précocement possible l'inclusion en milieu ordinaire.

- **De l'équipe mobile**

Partant de ces expériences et avec le soutien de la CAF du Bas-Rhin, de la CEA et de la Ville de Strasbourg, l'APEDI a mis en place une équipe mobile petite enfance et handicap. Des conventions de partenariats sont établies selon les besoins mis en évidence avec les crèches, via le centre ressources « petite enfance et handicap ».

Pour l'amélioration de l'accueil de l'enfant porteur de handicap, les crèches et les Lieux d'Accueil Parents Enfants (Lape) municipaux aménagent depuis quelques années un cadre de vie adapté. Des espaces appelés « espace Snoezelen » ou « espace doux » sont installés au sein des salles d'accueil. Cette configuration apporte à l'enfant un espace de retrait, à la fois de découvertes, d'explorations et d'expériences sensorielles et favorisent une ambiance agréable, apportant bien être et épanouissement à l'enfant quels que soient ses besoins.



Exemple : JE STOLTZ 2021 et LAPE Meinau

L'ensemble de ces dispositifs permet d'accueillir au mieux les enfants porteurs de troubles du développement et/ou d'handicap.

B. Renforcer les actions permettant de contrer l'acquisition et la transmission des stéréotypes de genre, sociaux ou ethniques et culturel dès la petite enfance

Les stéréotypes et préjugés s'inscrivent dans la perception des individus et dans les relations dès la petite enfance à travers l'éducation, les représentations et les modèles proposés. Pour soutenir et renforcer une posture d'égalité, des formations visant à développer des outils de déconstruction des représentations catégorisées sont proposées aux professionnel·les et aux familles.

Cet objectif à promouvoir dans les projets éducatifs des établissements et dans les pratiques est également porté dans le travail de coopération entre professionnel·les et parents.

Une réflexion est engagée dans la fonction achat au niveau de la Ville pour proposer aux lieux d'accueil de la petite enfance, du matériel pédagogique non genré (jeux, jouets, livres).

Enfin, le service Famille et petite enfance déploie un plan de formation dédié à la petite enfance en cohérence avec les axes stratégiques de la collectivité, à savoir : une formation à l'égalité de genre de 2 jours à l'attention de tous les professionnel·les du service, une formation de sensibilisation à l'autisme, des formations dédiées à la petite enfance et à la lutte contre les stéréotypes (CNFPT).

III. Éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain

A. Assurer aux jeunes enfants un environnement sain



Sortie nature dans un parc / manipulation de la terre à la MPE Koenigshoffen

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes car leur système immunitaire n'est que partiellement développé. Garantir un environnement sain pour l'enfant est une priorité qui demande une attention et une mobilisation dans tous les domaines.

1. Qualité de l'air

Une vigilance est portée sur la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des établissements. La qualité de l'air est notamment prise en compte dans les choix d'implantation de crèches publiques nouvelles. Ainsi, la ville de Strasbourg a écarté des projets de nouvelle implantation quand la qualité de l'air n'était pas satisfaisante.

À l'intérieur des établissements, la qualité de l'air fait l'objet d'une attention renforcée.

2. Perturbateurs endocriniens

Afin de limiter la présence de perturbateurs endocriniens, la Ville a fait le choix de supprimer progressivement la vaisselle en plastique pour privilégier les matériaux inertes tels que la porcelaine, le verre ou l'inox dans les crèches municipales.

Par exemple, les biberons sont en verres et les tétines sans bisphénol.

Un travail est mené depuis le début du mandat pour réduire la consommation d'additifs alimentaires en privilégiant les préparations culinaires « fait maison » et augmentant la part de produits biologiques (30 à 40% de la valeur achat des matières premières à ce jour et au-delà dans le prochain marché).

Depuis 2021, la majorité des établissements petite enfance sur le territoire de la ville de Strasbourg n'utilisent plus l'eau en bouteilles plastiques, mais l'eau du réseau municipal pour la préparation de biberons. Ceci afin de supprimer le risque de la migration de perturbateurs endocriniens dans les biberons et diminuer les déchets plastiques dans l'environnement. Pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau, le service eau et assainissement de l'Eurométropole, procède régulièrement à des prélèvements de l'eau à différents robinets dans les établissements à des fins d'analyses.



3. Politique d'achat durable

La Ville privilégie les achats durables dans tous les domaines : par exemple, l'achat de linge de toilette est en priorité labélisé biologique (draps, serviettes et gants de toilettes). Pour les différents produits de nettoyage utilisés en crèches municipales, le service Famille et petite enfance a choisi des produits biologiques du marché transversal « matériel et produits de nettoyage des locaux ».

De même, pour l'achat de matériel pédagogique, la Ville vise des produits et fournisseurs possédant des écolabels, autant que possible.

4. Sensibilisation aux modes de déplacement actifs/doux

Dès 2021, la Ville s'est engagée dans une démarche active de concertation avec les familles. L'objectif a été de recueillir les modes actuels de déplacement afin de pouvoir faire des propositions auprès des parents, dans le cadre du développement de la mobilité douce sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Une enquête a été réalisée en lien avec la Direction des mobilités de l'Eurométropole de Strasbourg, auprès des 800 parents fréquentant les établissements municipaux de la petite enfance. Ce travail de concertation et de réflexion partagé se poursuit en vue de favoriser les mobilités actives.

En partenariat avec la Direction de la participation citoyenne, le service Famille et petite enfance de la ville de Strasbourg a aussi développé un projet de déplacement actif pour les jeunes enfants accueillis en crèche. Ainsi, l'acquisition en 2022 de 2 vélos cargos d'une capacité respective de 6 places permet aux crèches de proposer des sorties aux plus jeunes enfants dans un cadre sécurisé et actif.

B. Développer le lien entre le jeune enfant et la nature

Le contact avec la nature est essentiel au développement de l'enfant. La nature offre aux jeunes enfants des potentialités de découvertes, d'éveil et de jeux, d'expérimentations sensorielles et motrices, qu'aucun aménagement de locaux ou de matériel pédagogique ne saurait remplacer. Développer la relation du jeune enfant avec la nature et promouvoir la pédagogie par la nature dans des établissements d'accueil implantés en milieu urbain est un défi que la ville de Strasbourg est en train de relever.

Le lien à la nature dans les crèches est aujourd'hui, bien engagé. Différentes propositions sont faites –ou soutenues- pour que les professionnel·les puissent élargir leur champ de compétences et pratiques éducatives sur ce sujet (temps de formation, réunions territoriales, intervenant·e· externe).

- Dans ce cadre, un séminaire autour de la nature intitulé « **La nature pour grandir et s'épanouir, semer des envies et faire pousser des idées !** » a été proposé à l'automne 2022 sur deux jours, à une centaine de professionnel·les de la petite enfance des secteurs municipaux et associatifs.
- Location d'un jardin familial aux Glacis pour une exploitation des enfants / parents et professionnel·les de la MPE Koenigshoffen, maison de l'enfance Wasselonne et crèche parentale « Le p'tit prince »
- Des projets à l'année au sein de certaines crèches avec l'association strasbourgeoise « Les mains vertes »
- Soutien financier apporté à la première crèche nature de Strasbourg « La petite Roulotte », implantée dans une roulotte au cœur du parc de l'EHPAD Emmaüs de Koenigshoffen. La gestion de cette petite crèche de 12 places / enfants de moins de 3 ans est assurée par l'Association « Crèche Nature des Diaconesses de Strasbourg » et a ouvert fin octobre 2023



Première crèche nature de Strasbourg « La petite Roulotte »

Végétalisation de cours de crèche :

Sur l'ensemble du mandat, la Ville de Strasbourg porte un programme ambitieux de végétalisation de 11 cours de crèche. Ces investissements s'inscrivent dans le programme des cours Oasis (crèches et écoles) pour lequel la Ville de Strasbourg consacre 5 M€/an pour les travaux et la concertation. Pour la Petite enfance, ils représentent 1,5 M€ jusqu'en 2025, deux seront encore à programmer en 2026 :

Fritz (travaux 2021)	140 000
Koenigshoffen (travaux 2021)	110 000
Elsau et CSC (travaux 2023)	250 000
Indre (travaux 2023)	135 000
Wasselonne (travaux 2024)	98 000
Balthazar (travaux 2024)	210 000
Bâle (travaux 2024)	215 000
Poteries (travaux 2024)	278 000
Turbulette (travaux 2025)	52 000
Bachmann (travaux 2025)	30 000
TOTAL	1 518 000



Cours des EAJE Indre, Fritz et Bâle

- Projet "bébé en forêt" au Pourtalès porté par le CINE Bussière sur une initiative de la MPE Robertsau : Création d'un espace de jeu ludique au travers des cinq sens, un sens par an. En cours de réalisation.
- Organisation d'ateliers d'éveil pour les assistant·es maternel·les dans les parcs strasbourgeois. Cette action mise en œuvre depuis 2021 par plusieurs animatrices de Relais petite enfance a pour objectifs principaux une reconnexion à la nature, une liberté de jouer en extérieur avec une autonomie et une variété de jeux plus conséquentes favorisant la confiance en soi, le développement des sens (sensoriel, motricité, langage), un éveil de la curiosité et une sensibilisation à l'environnement.



Sorties et réalisations enfants / assistant-es maternel-les



C. Développer une restauration de qualité et respectueuse de l'environnement

La qualité des repas proposés aux jeunes enfants dans les établissements d'accueil poursuit à la fois un enjeu de santé et un enjeu environnemental.

Les marchés pour la restauration dans les établissements municipaux de la petite enfance intègrent une alimentation avec des produits bio avec une priorisation des circuits courts et soutenant l'agriculture locale. La préparation des repas sur site ou la livraison en liaison chaude sont privilégiées, chaque fois que les conditions techniques le permettent.

Les exigences qualitatives et environnementales de la Ville ont été renforcées dans tous les cahiers de charges, en lien avec les orientations politiques.

La Ville s'est également engagée à proposer du pain frais dans les crèches confectionnées à partir de blés issus de filières biologiques et locales, avec le lancement d'un marché spécifique.

L'allaitement, si celui-ci, est le mode de nourrissage choisi par la mère, sera facilité (par des espaces en retrait, des mères accueillies au courant de la journée si proximité crèche-travail) car l'entrée à la crèche ne doit pas être synonyme de sevrage si celui-ci n'est pas souhaité par le parent.

IV. Conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les acteurs et les actrices aux projets et à leur évaluation

A. Soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La reconnaissance de leur compétence, dans la diversité des cultures et des conceptions éducatives, conjuguée au soutien apporté par les professionnel·les, sont déterminants dans le processus d'éducation et de socialisation du jeune enfant qui nécessite une approche co-éducative.

La Ville renforce les actions de soutien à la parentalité menées sur le territoire en diversifiant les modes de contacts et de relations, en prenant en compte les situations et besoins spécifiques et en soutenant les acteurs et les actrices.

1. Les lieux d'accueil parents enfants (LAPE)

Sur le territoire de la ville de Strasbourg 10 lieux d'accueil parents enfants (LAPE) municipaux et 6 associatifs accueillent les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.

Ces lieux sont des espaces de vie, gratuits et ouverts où les familles aux parcours de vie, besoins et attentes différentes sont accueillies avec professionnalisme et neutralité. L'accueil permet d'accompagner les familles et de mettre des mots sur leurs questionnements, vécus, parcours personnels en lien avec la fonction parentale.

Les niveaux de fréquentations en hausse chaque année démontrent que les LAPE municipaux et associatifs remplissent une mission de service public essentielle pour les familles strasbourgeoises.

Cette offre pour les seuls LAPE municipaux correspond à 1 429 temps d'ouverture soit 4 900 heures d'accueil en 2022. Ils mobilisent 10 personnes qualifiés en permanence, et ont permis 7 985 passages d'enfants de moins de 6 ans (dont 93% de Strasbourg) et 6 309 passages d'adultes, dont 79% sont des mères, 8% de pères, 6% de grands parents, 7% d'autres personnes essentiellement 4% assistantes maternelles (0.6%).

Dans certains quartiers, les LAPE jouent un rôle essentiel pour l'accueil des primo arrivants. Par exemple : au sein du quartier Gare.

La Ville de Strasbourg est un acteur majeur du soutien à la parentalité et à la monoparentalité. Elle consacre 1,35 M€ par an au fonctionnement des 10 LAPE

municipaux et soutient également le fonctionnement des LAPE associatifs en leur versant des subventions pour un montant total de 392 K€.

Lors de la pandémie de Covid-19, l'activité des LAPE municipaux et associatifs a été impactée mais ceux-ci ont néanmoins poursuivi leurs actions de soutien à la parentalité en devenant des lieux ressources durant cette période compliquée. Les accueillant·es des LAPE municipaux ont mis en place durant cette période une cellule d'écoute ouverte à toute famille. Pour 2021 et 2022, 767 séances d'écoute ont ainsi pu répondre aux besoins des familles, concernant 1 039 enfants et 847 adultes.

2. Les partenariats avec les autres acteurs et actrices du soutien à la parentalité

Un soutien est apporté aux acteurs et actrices de terrain pour développer des actions auprès des parents éloignés des dispositifs d'accompagnement, ainsi que des actions favorisant la reconnaissance de la diversité culturelle dans l'éducation des jeunes enfants.

Ainsi, parallèlement à l'accueil classique du public sur leur site, les accueillant·es des LAPE développent d'autres formes d'actions de soutien à la parentalité dans les différents quartiers d'implantation.

Ces actions sont spécifiques à chaque territoire et s'adaptent aux besoins des populations. Elles sont proposées par les accueillant·es en partenariat avec les CMS, l'éducation nationale, les nombreuses associations de quartier pour répondre à des problématiques observées comme par exemples : difficultés de s'investir dans le cadre scolaire, rompre l'isolement, difficultés éducatives, oser venir dans un LAPE.

Quelques exemples d'actions déployées par la ville de Strasbourg au cours des dernières années :

- Des ateliers jeux au sein des écoles entre les parents, les enfants et les enseignant·es
- L'accueil de familles lors des temps des consultations PMI
- L'accueil et les échanges avec les familles lors des distributions (bébés du cœur)
- De nombreuses propositions de sorties pour aller découvrir les lieux culturels (temps à la médiathèque, au musée...), l'accès à un jardin familial...

3. Le soutien à la monoparentalité

Sous l'égide de Soraya Ouldji, adjointe à la Maire déléguée à la petite enfance et à la politique familiale, des initiatives visant le soutien aux familles monoparentales ont été lancées depuis le début du mandat.

Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé. Ce travail a permis de faire le point avec les différents acteu·rtrices strasbourgeois·es qui accueillent et accompagnent les familles monoparentales (comme la CEA par l'intermédiaire de la PMI, la CAF et les services de la Ville). Une analyse démographique des familles

monoparentales sur le secteur Strasbourgeois montre les impacts et les enjeux spécifiques à ce modèle familial.

Au printemps 2024, il est prévu un séminaire de travail élargi visant la construction participative de plan d'actions permettant de répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales présentes sur le territoire strasbourgeois.

B. Considérer le jeune enfant comme un sujet à part entière et un·e futur·e citoyen·ne

Le jeune enfant, dès les premiers mois, exprime ses besoins, ses satisfactions et progressivement manifeste ses désaccords, ses refus. Et quand vient la parole, il exprime ses demandes et ses sentiments, pose des questions et donne son avis.

En référence à la Convention relative aux droits des enfants, recueillir les avis sur les accueils qui sont proposés et associer les jeunes enfants aux décisions qui les concernent est un objectif qui doit guider les professionnel·les dans leur travail éducatif.

Pour soutenir cette approche, et en application de la charte nationale qui est rédigée en ce sens (cf. annexe 3), des conférences et formations sont proposées aux équipes pédagogiques pour les sensibiliser aux questions des droits de l'enfant, les former à l'observation, au respect des émotions et à leur écoute, les encourager à construire des outils de démocratie participative adaptés au tout petit.

Dans un esprit de coéducation, les parents sont sensibilisés et associés à cette approche éducative considérant le jeune enfant comme un sujet à part entière et un futur citoyen.

Depuis le début du mandat, la Ville a organisé les conférences suivantes

- Avril 2021 : conférence de **Mme ASSOUS**, Psychologue clinicienne, Docteure en psychopathologie, Maître de conférences - Université de Paris
Thème de la conférence : « Les effets de la crise sanitaire chez le jeune enfant ».
- Juillet 2021 : conférence de **Mme SCHEURER**, Psychologue à l'association Pikler France.
Thème de la conférence : « Cet enfant qui nous déborde : enfant « difficile » - professionnel·les en difficulté ».
- Février 2022 : conférence de **Mme SERRES**, Ingénieure de recherche au CNRS (en retraite), Docteure en psychologie du développement, Formatrice petite enfance.
Thème de la conférence : « Petite enfance et neurosciences : comprendre les besoins des enfants pour mieux les accueillir ».

- Juin 2023 : conférence **Mme BATON-HERVÉ**, Docteure en sciences de l'information et de la communication.
Thème de la conférence : « Les écrans dans la vie des jeunes enfants et de leurs parents ».
- Octobre 2023 : conférence de **M. MOISSET**, Sociologue consultant spécialisé en politiques sociales et familiales et expert en matière d'accueil de la petite enfance.
Thème de la conférence : « La qualité de vie au travail et le bien être des professionnel·les de l'accueil ».
- Mars 2024 : conférence de **Mme GIAMPINO**, Psychologue enfants, Psychanalyste et Auteure, Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, Vice-présidente du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.
Thème de la conférence : « Quelle qualité affective, éducative et sociale pour l'accueil du jeune enfant à Strasbourg ? Depuis les innovations de la ville, au texte cadre national réglementaire, une intelligence professionnelle en mouvement ».

C. Associer les parents à l'élaboration et l'évaluation des projets

Pour garantir aux jeunes enfants et à leurs parents une place à part entière dans la cité, tenant compte de leurs aspirations et besoins, il est impératif d'associer les parents à l'élaboration des projets les concernant et à leur évaluation.

La participation des parents est encouragée par le développement d'une diversité de démarches.

Les informations nécessaires et les possibilités de recours en cas de difficultés rencontrées dans un service d'accueil ou dans d'autres circonstances sont mis à la disposition des parents.

- Dans le cadre de la démarche qualité, les parents dont l'enfant est accueilli dans un établissement d'accueil du jeune enfant Strasbourgeois sont invités à répondre à un questionnaire de satisfaction. Ce questionnaire permet, dans un premier temps, à chaque établissement de se fixer des axes d'amélioration, au plus près des besoins des familles.
- Une synthèse de l'ensemble des retours est effectué en vue d'un comité annuel de suivi de la charte qualité. Ceci permet de mettre en lumière les besoins et les attentes de l'ensemble des familles accueilli au sein d'un établissement Strasbourgeois. Cet outil contribue à la réflexion globale de la qualité de l'offre petite enfance sur le territoire.
- Ce comité de suivi est l'occasion d'un partage avec l'ensemble des acteurs et actrices, qu'il s'agisse des élus, de la PMI, de la CAF, des gestionnaires mais également des familles. En effet, parmi les parents représentants de l'ensemble des établissements, huit parents sont tirés au sort afin de représenter les familles au sein de cette instance. Une place fondamentale est donnée aux familles afin

- d'établir un échange constructif entre les familles et les acteurs et actrices petite enfance.
- Dans le cadre du projet de végétalisation, « comité de cours », dans lequel les parents représentants de l'établissement prennent part, est constitué. Ce comité se réunit à 6 reprises afin d'élaborer l'ensemble du projet de végétalisation. Les parents représentants sont présents durant toute la phase de concertation et peuvent donner leur avis.
 - Tous les établissements organisent également un à deux conseils par an pour permettre à l'ensemble des acteurs et actrices d'un même établissement, c'est-à-dire aux parents, professionnel·les, gestionnaires, représentant·es de la Ville, élu·es de quartier, représentant·es de la CAF, de se rencontrer et de dialoguer. Ces conseils sont également l'occasion de présenter les grandes lignes des projets menés par les établissements - en cours et à venir - aux différents partenaires.

D. Favoriser le dialogue avec les acteurs et actrices et les professionnel·les

1. Le travail de la Ville avec les partenaires institutionnels

Les acteurs institutionnels - services de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) du Bas Rhin, et service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Collectivité européenne d'Alsace, services de l'État et services de la collectivité -, tout comme les acteurs et actrices de terrain - associations et professionnels·les- constituent les partenaires de la Ville pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets à destination des jeunes enfants et de leurs parents.

Soraya Ouldji, adjointe à la Maire déléguée à la petite enfance et à la politique familiale, siège au Comité Alsacien des Services aux Familles, en tant que Vice-Présidente depuis l'attribution d'une troisième vice-présidence à « un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département », désigné par l'association des maires et des intercommunalités. Cette vice-présidence alternée avec une collectivité du Haut-Rhin permet à la Ville de Strasbourg de contribuer et orienter les réflexions du Schéma alsacien des services aux familles (2023-2026) sur le volet des politiques petite enfance et de soutien à la parentalité.

Les politiques petite enfance font partie intégrante de la Convention Territoriale Globale qui lie la Caf et la Ville de Strasbourg et pour lesquelles les ambitions conjointes de qualité d'offres d'accueil sont au cœur des préoccupations.

2. Le soutien de la Ville aux gestionnaires associatifs

À Strasbourg, 33 associations assurent la gestion de 76 établissements (crèches et LAPE) qui partagent avec la Ville les mêmes objectifs en matière d'accueil de la petite

enfance. Elles mettent en œuvre la Charte Qualité Nationale pour permettre à chaque enfant de grandir en toute confiance.

Pour soutenir et travailler en partenariat avec ce réseau associatif, la Ville de Strasbourg a organisé au sein du service Famille petite enfance, un pôle « associatif » composé de trois personnes qui assure :

- L'accompagnement administratif et financier des établissements gérés par les associations
- L'analyse de l'activité et des comptes des établissements en vue de la préparation et de l'attribution des subventions votées au Conseil municipal (9 M€ par an)
- En lien avec les services techniques, la veille et l'entretien des bâtiments et des terrains mis à disposition des associations, dont la ville est propriétaire

L'objectif visé est d'assurer une cohérence globale des services rendus aux jeunes enfants et à leur famille sur l'ensemble du territoire de la Ville.

3. L'animation d'un réseau strasbourgeois des acteurs et actrices de la petite enfance

Soraya Ouldji, Adjointe à la Maire déléguée à la petite enfance et à la politique familiale porte l'ambition de faire vivre le réseau des acteurs et actrices professionnel·les de la petite enfance sur le territoire de la ville de Strasbourg.

À son initiative, s'est tenue le 22 janvier 2024 une première rencontre des acteurs et actrices de la petite enfance. Les objectifs étaient les suivants :

- Échanger sur les ambitions et les projets de la ville de Strasbourg,
- Présenter les équipes de la ville qui œuvrent au quotidien pour le service public d'accueil des familles et petits strasbourgeois,
- Permettre à tous les professionnel·les qui œuvrent à la petite enfance de se connaître et d'échanger
- Nouer des liens personnels et faciliter les rencontres entre les acteurs et actrices,
- S'engager dans une dynamique de co-construction de projets pour les familles et petits enfants de la ville de Strasbourg

4. La création du conseil des assistant·es maternel·les indépendant·es de Strasbourg

Les assistant·es maternel·les (AMAT) proposent un accueil individuel des jeunes enfants à leur domicile. Les assistant·es maternel·les exercent leur profession dans le cadre d'un agrément délivré par la Collectivité européenne d'Alsace au titre de la protection maternelle et infantile. Ils-elles bénéficient, à titre volontaire et gratuit, de l'appui des huit animatrices de relais petite enfance (RPE) de la ville de Strasbourg. Les relais les accompagnent dans leur relation avec les parents employeurs et dans la qualité de l'accueil proposée aux enfants.

Sur le territoire de Strasbourg, environ 600 AMAT sont en activité et accueillent 1 100 enfants de moins de 6 ans dont 700 enfants de 0 à 3 ans.

Malgré la professionnalisation du métier d'assistant·es maternel·les, ce mode d'accueil reste peu attractif. Les parents y recourent le plus souvent faute d'avoir une place en crèche collective. Face au constat des difficultés rencontrées par cette profession encore peu visible et mal reconnue, la ville de Strasbourg a décidé de mettre en place une instance participative des assistant·es maternel·les indépendant·es. Il s'agit d'une première en France !

Cette instance participative vise les objectifs suivants :

- Associer les assistant·es maternel·les aux réflexions et projets menés par la ville de Strasbourg dans le domaine de la petite enfance et du soutien à la parentalité : place du jeune enfant dans la ville, mode d'accueil, accompagnement à la parentalité
- Permettre l'expression, dans un cadre officiel, des besoins et attentes des assistant·es maternel·les pour l'exercice de leurs missions
- Faire connaître et valoriser l'offre d'accueil proposée par les assistant·es maternel·les



Sortie enfants / assistant.es maternel·les

5. La participation de Strasbourg à un réseau professionnel national et international

Le service Famille et petite enfance de la Ville développe des coopérations avec différents partenaires nationaux et internationaux.

Par exemple :

- Présentation de la charte qualité des établissements collectifs d'accueil du jeune enfant de Strasbourg et les principes d'évaluation de la qualité à la demande de la ville de Paris (janvier 2024)
- Accueil conjoint avec la CAF, d'une délégation Erasmus Pro d'Allemagne : présentation de l'offre strasbourgeoise, du dispositif qualité et de certaines

- approches pédagogiques développées au sein des crèches auprès de professionnel·les originaires de Munich (janvier 2024)
- Partenariat quotidien avec la ville de Kehl dans le suivi de fonctionnement de la maison de la petite enfance franco-allemande implantée dans le quartier du Port du Rhin et qui offre 30 places pour des enfants strasbourgeois et 30 places pour des enfants de Kehl, accompagnée par une équipe binationale



Maison de la petite enfance franco-allemande

- Partenariat avec la ville de Jacmel en Haïti depuis 2013 et le service des relations européennes et internationales. Le SGCPJ est une association haïtienne qui gère une trentaine de jardins d'enfants de moins de 6 ans. Plusieurs délégations haïtiennes de monitrices éducatrices ont été accueillies en immersion au sein d'établissements de la petite enfance à Strasbourg et à Kehl. Du personnel petite enfance strasbourgeois a également assuré 2 missions à Jacmel. La situation géopolitique ne permettant pas ces déplacements aujourd'hui, ce partenariat continue en virtuel avec des rencontres basées sur l'échange et amélioration des pratiques professionnelles, avec une connaissance et prise en compte renforcées, des besoins des enfants en fonction de leur âge et capacités. En 2022, en lien avec l'Alliance Française de Jacmel, 3 recrutements de psychologues ont été menés par visioconférence. S'en est suivi, un accompagnement de ces 3 personnes en vue d'animer des groupes d'analyse de la pratique / codéveloppement à Jacmel et environs (2023). Des points d'étape sont effectués régulièrement. À moyen terme, l'objectif est de pouvoir accueillir une nouvelle délégation à Strasbourg.

V. Annexes

Annexe n°2 : Les chiffres clés de la petite enfance

- Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM

2800 demandes d'accueil traitées l'an dernier

8 RPE sur le territoire de la Ville et un point central

559 AMAT ont bénéficié de renseignements individuels, 217 ont participé au moins une fois aux activités des relais (ateliers, formation).

- Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

3100 places d'accueil sur la ville de Strasbourg dans 70 établissements municipaux ou associatifs cofinancés par la Ville et accueillant plus de 3500 enfants

Le soutien de la Ville aux EAJE associatifs représente 9 M€ par an

- Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

16 lieux d'accueil parents-enfants (10 municipaux et 6 associatifs) sur le territoire de la Ville

Environ 3000 familles avec enfant de moins de 6 ans accueillies par an

- Des moyens humains importants pour la Ville pour la petite enfance

230 agents permanents mobilisées pour la petite enfance et le soutien à la parentalité, complétés par plus d'une 20ème de renforts

13.6 M€ de dépenses pour la masse salariale municipale dédiée à la petite enfance.

- Des dépenses courantes de fonctionnement de 1,7 M€ par an

- Des efforts importants d'investissement pour améliorer la qualité d'accueil

2M€ d'investissement courant par an pour le service Famille et Petite enfance.

13 M€ d'investissement déjà engagé sur le mandat pour la restructuration des jardins d'enfants et les travaux de construction dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement

1,5 M€ d'investissement pour les travaux de concertation et de végétalisation des cours de crèche, dans le cadre du programme OASIS de la Ville (crèches et école) qui consacre 5 M€/an d'investissement

	2021	2022	2023	2024
Investissement	1.86 M€	3.35 M€	3.07 M€	5.13 M€
Crédits récurrents	1.36 M€	0.85 M€	1.08 M€	1.09 M€
PPI	0.50 M€	2.50 M€	1.99 M€	4.04 M€

Fonctionnement	10.73 M€
Gestion courante	1.73 M€
Subvention aux associations de la petite enfance	9.00 M€
Masse salariale des personnels de la Ville travaillant pour la petite enfance	12.54M€

Annexe n°3 : La charte nationale

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant prévoit 10 grands principes pour grandir en toute confiance :

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli·e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel·les qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel·les qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité·e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Annexe n°4 : Carte des établissements

